



Demande de recupiri une carte de séjour

Par **djaghelal**, le **13/04/2010** à **08:28**

Bonjour,
j'ai mon père il vivait avant en france;il a eu 5 enfants mais après il a fait le déménagement et la déposé sa carte de séjour pour partire en algerie, la je veux savoir si il la le droit de recupiri sa carte est de venire en france ou pas , merci

Par **jeetendra**, le **13/04/2010** à **10:06**

Bonjour, si votre père s'est absenté plus de 3 ans consécutifs hors de France [fluo]son titre de séjour est sauf exception périmé [/fluo]:

[fluo]"La carte de résident de l'étranger, qui s'est absenté plus de 3 ans consécutifs de France (sauf accord exprès de l'administration), est périmée". vosdroits.service-public[/fluo]

Cordialement.